Première Année. — N° 7. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Mercredi 22 Mai 1861.

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES :
25 centimes la ligne
RÉCLAMES :
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTES.	FOIRES.
26	Dim....	*Trinité.*	
27	Lundi..	se Marie-Mad.	Cazals, St-Germain, Puybrun, Carlucet
28	Mardi..	s. Germain.	Luzech, Montcuq, Espédaillac, Montfaucon.
29	Mercr..	se Théodosie.	Grézels, Caniac, Floirac.

D. Q le 1. à 7 h. 41' du soir.
N. L. le 9 à 11 h. 17' du soir.
P. P. le 17. à 4 h. 12' du soir.
P. L. le 24. à 6 h. 15' du matin.
D. Q le 31. à 10 h. 35' du matin.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnemens sont reçus, à **Paris**, chez MM. HAVAS, 3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et Ce, rue de la Banque, n° 3.
L'Abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
8 h. du mat. et 10 h. s.	Paris, Bordeaux, Toulouse....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).....	7 h. du matin.
	Montauban, Caussade,.....	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)..	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry.....	

Cahors, 22 Mai 1861.

Les dernières séances du Parlement italien, à Turin, ont donné lieu à des débats fort intéressants. Le nouveau royaume a besoin d'argent : un député, M. Riciardi, lui a suggéré un moyen pour s'en procurer : la confiscation des biens du clergé, dans toutes les provinces récemment annexées au Piémont. La proposition de M. Riciardi était une révolution complète dans la hiérarchie ecclésiastique, actuellement existant. Le nombre des évêques était réduit à un seul, pour chaque province, leur traitement fixé à 10,000 francs. Les gouverneurs ou intendants avaient la haute main sur la direction des biens épiscopaux, et prenaient possession de tous ceux appartenant aux divers ordres religieux, sauf à accorder une indemnité. Cette mesure par trop énergique, et dont l'exécution immédiate eût causé une dangereuse émotion au sein des populations, n'a pu trouver grâce devant le parlement italien. M. Riciardi ne s'est pas en outre uniquement borné à exposer sa proposition sous le simple côté matériel, il y a mêlé des considérations religieuses et morales, qui ont enlevé à son projet les chances très douteuses qu'il avait d'être seulement écouté. Suppression du concordat, et liberté entière pour les fidèles d'obéir ou non à l'autorité spirituelle du souverain pontife, tels étaient les principes généraux émis par M. Riciardi, à l'appui de sa proposition. Non moins mal inspiré, le membre du parlement italien a eu la malencontreuse idée de parler de la vente des biens des hôpitaux. Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'est énergiquement élevé contre ces prétentions, et le garde des sceaux a combattu avec un succès complet la motion Riciardi, qui a été unanimement et justement rejetée.

Depuis quelques jours, Kossuth et le général Klapka sont à Turin. L'attitude prise dans ces derniers temps par la Hongrie a fait renaître bien des espérances. Les chefs du parti populaire hongrois viennent solliciter le concours de l'Italie, et chercher à intéresser Garibaldi à leur cause. Répondre, en ce moment, à leurs vœux serait une grande faute commise par le roi Victor-Emmanuel. Il ne la commettra pas. La cause de la Hongrie est digne de sympathie ; mais, s'en déclarer aujourd'hui le champion, serait suicider l'œuvre, si patiemment élaborée, de l'unité italienne. Le principe de non intervention doit être religieusement respecté. L'Europe ne le laisserait pas impunément violer.

Naples est un peu plus tranquille. Les élections municipales y ont eu lieu dans un ordre parfait. La Sicile seule est toujours agitée. Dernièrement, on avait décrété une levée de 10,000 hommes ; l'autorité a rencontré partout la plus vive opposition. Les Siciliens veulent bien courir à travers leurs montagnes sauvages, la carabine sur l'épaule, le stylet à la ceinture ; mais être soldats, s'enrégimenter répugne à leurs instincts indomptables de liberté et d'indépendance. En présence de ces dispositions hostiles, le général della Rovère a renoncé à la conscription de cette année, et l'a renvoyée à des jours meilleurs.

La Pologne est toujours dans la même position. Le gouvernement du Czar peut avoir à l'égard de ce malheureux pays de loyales intentions ; mais elles sont faussement interprétées, mal comprises, et représentées surtout par des hommes odieux à tous égards aux Polonais. La Pologne devient un bien lourd embarras pour l'Empereur de Russie. Elle s'offre en victime, en martyre. Elle n'en appelle pas aux armes, mais au droit à la légalité, et pour tout appui n'invoque que sa faiblesse. Cette protestation muette, cette attitude silencieuse, sont plus redoutables qu'une explosion de haine ou un déchaînement de colères.

La diète Hongroise continue la discussion de l'adresse ; aux dernières nouvelles, il y avait un très grand nombre d'orateurs encore inscrits.

Les correspondances reçues d'Amérique représentent le nord et le sud à la veille d'en venir sérieusement aux mains. Les espérances de la possibilité du moins momentanée d'un arrangement se sont évanouïes.

Les affaires de Syrie se présentent sous un jour nouveau. Des chefs montagnards se seraient réunis et auraient décidé le rétablissement de l'antique confédération des peuples du Liban, sous l'autorité d'un chef unique. Les Druses ont accueilli cette proposition. Tout fait donc espérer qu'elle recevra une exécution prochaine. Ce serait une assurance de paix et de tranquillité pour ces malheureuses contrées.

JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turin 19 mai.

Le comte Pons di San Martino, nommé gouverneur de l'Italie méridionale, est parti ce matin pour Naples.

Le 5 p. 0/0 piémontais est à 73 — 75 et 74.

Turin, 20 mai.

Kossuth vient d'arriver ; il va se rendre à Caprera, auprès de Garibaldi.

Naples, 20 mai.

Les élections municipales ont eu lieu dans l'ordre le plus parfait. — M. Strada, avocat, est nommé directeur de la police.

Londres, 21 mai.

Le bruit court à New-York que les troupes fédérales vont occuper Baltimore cette semaine.

Le congrès de Montgomery a voté la déclaration de guerre aux Etats-Unis et autorisé les lettres de marque. Le vice-président de Montgomery a déclaré, dans un discours, que si le Maryland quittait l'Union, les Etats confédérés réclameraient la possession de Washington.

L'attaque contre le fort Pickens est attendue.

Le change est plus ferme, de 104 1/2 à 105.

Coton 13 5/8 cents.

Dans la chronique politique de son dernier numéro, la *Revue Européenne* apprécie fort bien et dans les termes suivants, la situation de la France, à l'égard de la Syrie :

« Au point de vue politique et religieux, d'ailleurs, en dehors du rôle que nous assigne notre caractère national, la Syrie ne représente pas pour notre pays un intérêt particulier ; elle ne saurait lui imposer une obligation spéciale. Les 200,000 âmes qui suivent la loi du Christ sur cette terre qui en a été le berceau n'appartiennent exclusivement à aucune des communions chrétiennes qui se partagent l'Europe. Ce ne sont ni des catholiques comme nous, ni des protestants comme les Prussiens, ni des schismatiques comme les Russes. Toutes les religions, toutes les doctrines, toutes les sectes qui se rattachent au souvenir divin du Golgotha comptent des adhérents et des fidèles dans l'enceinte-même du Saint-Sépulcre. Il y a là un caractère universel qui dégage la solidarité de la France, en ne lui laissant d'autres devoirs que ceux qu'elle trouve dans sa sympathie naturelle pour toutes les causes justes et opprimées. Ce n'est pas le nom de la France qui a été outragé dans les massacres, c'est le nom même du christianisme ; ce n'est point notre honneur qui a été insulté, c'est l'honneur de la croix ; et si la France qui se souvient de ses pères, a plus vivement que toute autre nation ressenti cette injure, tous les peuples de l'Europe, depuis le cabinet de Londres jusqu'à Saint-Pétersbourg, n'en étaient pas moins intéressés à obtenir une éclatante réparation.

» Nous étions les soldats de l'Europe chrétienne indignée des attentats commis ; nous allions venger les droits violés, rétablir l'ordre troublé, relever les ruines faites, apporter à ce pays, dans le deuil et le sang, avec la réparation du passé, la paix et la liberté pour l'avenir. Notre épée, ce n'était pas seulement l'épée de la France, c'était celle de l'Europe ; notre drapeau ne représentait pas seulement les couleurs nationales, il était le symbole de la civilisation chrétienne et moderne ; notre nom, comme il y a dix siècles, redevenait, en face de la barbarie, celui du monde chrétien. Nous avions à venger les victimes, à faire expier les crimes, à rassurer ceux qui étaient épouvantés de ce désastre, et à garantir le repos du lendemain par le souvenir d'une prompte et sévère justice.

» Si la France avait résolu à elle seule l'expé-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 22 Mai 1861

LA MAISON DU DIABLE.

Souvenirs de la Vallée de Chambéry (Savoie).

En allant de France à Chambéry, par le Rhône, *Chanaz* est le premier village de Savoie que l'on rencontre. Le fleuve, large en cet endroit de quelques mètres seulement, sert de frontière aux deux pays, et déjà quel changement dans la physionomie des habitants, quelle contrée rude et sauvage !

L'œil attristé n'aperçoit qu'un immense horizon de montagnes nues et arides qui, s'escaladant les unes les autres, semblent à tous moments prêtes à s'écrouler sur les vallées sans moissons et sans fleurs qui rampent à leurs pieds.

C'est avec une indéfinissable impression de tristesse et de deuil que l'on pénètre en Savoie. Mais si, quittant le Rhône, on côtoie les bords pittoresques du canal de Savières, le panorama se transforme : le sol est plus fertile, les bois sont plus ombreux, les pâturages plus verdoyans ; les montagnes elles-mêmes ne sont plus si pelées et si chauves. Quelques touffes de graminées se glissent sur leurs cimes ; quelques plantes aromatiques serpentent sur leurs flancs ; quelques frêles arbustes y balancent leur feuillage.

On arrive ainsi jusqu'au lac du Bourget. Les rives de ce lac sont des plus accidentées. Ici, les gigantesques rochers de *Gratte-loup*, dont les cimes s'abaissent abruptes, rapides ; on dirait que, séduits par la limpidité de l'onde azurée qui murmure à leurs pieds, ils vont s'y plonger et s'y perdre.

Dans le lointain, les hautes murailles de l'abbaye de Hautecombe, le Saint-Denis des rois de Savoie.

Enfin, à la crête d'un roc aride et solitaire, des débris noircis. Ruines séculaires, sur lesquelles plane une terreur superstitieuse, et qu'on appelait autrefois du nom redouté de *Maison du Diable*.

Pendant les longues et pluvieuses soirées d'hiver, quand le vent souffle au dehors en rafales glaciales et que la neige blanchit la vallée, allez vous asseoir au foyer d'un paysan de ces campagnes ; en tisonnant les bûches de son âtre, il vous racontera la légende que je vais essayer de vous dire.

I.

Dans la nuit du 13 juin de l'an de grâce 1249, une trombe, mêlée de foudre et d'éclairs, fondit sur la vallée de Chambéry, déracinant les arbres, courbant les moissons naissantes et effondrant les chaumes des cabanes.

Minuit avait déjà tinté depuis longtemps. La tempête semblait redoubler de violence, la foudre illuminer de flammes plus retentissantes le ciel noir et chargé d'épaisses vapeurs.

A cette heure et dans un étroit chemin qui serpentait sur les flancs d'un roc escarpé, marchait à pas lents, un homme, les poings crispés, la figure bouleversée par la colère.

Un moment, il s'arrêta et s'appuya aux parois ruisselantes du roc. Soudain, il aperçut, à la lueur d'un éclair, un individu de haute taille, qui, debout, à quelques pas de lui, paraissait le regarder avec un sentiment étrange de curiosité. Instinctivement il porta la main à son pourpoint et en retira un poignard. Mais l'inconnu, comme s'il eût, malgré l'obscurité deviné ou vu ce mouvement de défiance, sourit et, lui arrêtant le bras, lui dit :

— Tu ne peux rien contre moi... Et d'ailleurs pourquoi chercher à me frapper, puisque je veux être ton ami ?

— Toi ! répondit l'autre, avec un accent où perçait le mépris, je ne te connais pas !

— Mais, moi, je te connais et cela me suffit..., répliqua l'inconnu, avec un ricanement bizarre.

— Tu me connais, dis-tu ? redemanda le premier.

— Oui Luidwig..., oui beau sire de Bellecombe !! répondit tranquillement l'inconnu.

Luidwig tressaillit en entendant son nom dans la bouche d'un homme qui lui était étranger. Sa défiance redoubla.

— Mais toi, qui es tu ? rademanda-t-il d'une voix impérative.

— Ton ami..., et sois fier de ce titre. Je n'accorde pas mon amitié au premier venu...

— Mais on n'accepte pas l'amité de gens inconnus. D'ailleurs ta présence m'importune, manant..... Arrière, ou sinon...

Et Luidwig fit un pas, le poignard levé ; mais il sentit aussitôt sa main comme serrée dans un étau de fer... Son arme glissa à terre...

— Pour un gentilhomme, ce que tu viens de faire là n'est pas beau, noble sire de Bellecombe...

— Qui es-tu ? s'écria Luidwig, fou de rage et de honte.

— Regarde !!! répondit l'inconnu avec un accent terrible. Et, à ces mots, une auréole éclatante resplendit au tour de lui. Une odeur de soufre courut dans les airs. La foudre mugit plus retentissante, les éclairs s'allumèrent plus étincelants, le vent hurla plus lugubre et plus plaintif, et les flancs du rocher semblèrent s'entrouvrir en chancelant sur leurs bases ébranlées.

dition qu'elle a entreprise, elle aurait à se demander maintenant si son œuvre peut-être regardée comme complète, si le passé n'exige plus rien pour son expiation, ni l'avenir rien pour sa garantie. Elle ne pourrait se retirer de Syrie que le jour où elle serait assurée de ne laisser derrière elle aucune colère assez puissante pour renouveler les scènes d'horreur dont nous avons été les témoins.

» Mais aujourd'hui la question ne se pose pas ainsi devant le gouvernement impérial. Il n'a pas à rechercher si tout ce qui était nécessaire a vraiment été fait; il n'a qu'à interroger la volonté de l'Europe et à l'exécuter loyalement.

» Eh bien, cette même Europe, qui a remis dans nos mains sa cause, il y a neuf mois; cette Europe qui au mois de mars dernier, n'a pas voulu porter devant l'histoire la responsabilité du rappel de nos troupes, est disposée à croire aujourd'hui que la Turquie est assez forte pour protéger en Syrie la propriété et la vie des sujets chrétiens de l'empire.

» En agissant ainsi, notre pays n'abdique aucun de ses droits séculaires, il ne déserte aucune des causes qu'il doit défendre, il ne se retire d'aucune des misères qu'il doit protéger; il laisse annuler une convention qu'il a jusqu'à ce jour fidèlement exécutée; il ne tente pas de retenir par la force le mandat qu'on lui retire; il ne perd pas un titre national, il voit cesser une mission particulière; après le retour de nos soldats, il se retrouvera en face des éventualités de la question d'Orient, dégagé de ses liens et maître de ses résolutions.

L'article se termine par les réflexions suivantes :

« Lorsqu'en présence de ce grand mouvement qui relève partout en Europe les nationalités et réhabilite les institutions libérales, nous nous reportons à l'époque, encore si voisine de nous, où le vote, presque unanime du suffrage universel a restauré en France le trône de la dynastie impériale, il nous est impossible d'échapper à une réflexion. Par une contradiction singulière, mais qui est une justice de l'histoire, les gouvernements fondés au nom de la liberté ont disparu dans des chutes soudaines qui ont été comme le signal de luttes stériles et sanglantes; la révolte a été la suite de la révolution. Le soulèvement de la Pologne a répondu aux barricades de Juillet; la guerre de Hongrie à la révolution de 1848. Toutes ces revendications d'indépendance ont péri dans le sang; il en a été de même de l'Italie succombant sous le nombre dans les plaines de Novare. Bientôt la liberté elle-même a été compromise; elle a paru aux peuples effrayés de ses excès le plus redoutable péril; et lorsque la France et l'Europe se croyaient livrés aux tribuns et aux rhéteurs, il a suffi d'une volonté forte pour étouffer tout ce bruit.

» Eh bien, c'est sous ce régime né de la conscience des dangers de la liberté, que la liberté nous apparaît de nouveau, entourée de son ancien éclat. Elle ne vient pas avec violence et comme nne ennemie; ce sont des mains souveraines qui l'accueillent, elle est une auxiliaire et une alliée. Personne ne songe à lui disputer la place qu'elle conquiert aujourd'hui. Il est facile de comprendre comment a pu s'accomplir un si grand changement. L'Empire qui n'a pas flatté la liberté, ne l'a pas compromise par des émeutes; Il a invoqué le droit et la justice, et n'a pas secondé ces entreprises occultes qui, chez nous, en dix-huit ans, ont détrôné deux rois. En rendant à l'autorité son prestige, il est resté surtout fidèle aux grands principes de la société moderne; il s'est dit le fils de 89, l'héritier légitime de la révolution dans laquelle nos pères ont conquis nos droits les plus précieux. C'est en ne désertant aucune cause juste, en ne se plaçant pas sous l'égide brisé du droit divin, et en ne se faisant pas davantage le complaisant d'une popularité factice, qu'il a préparé le triomphe pacifique de ces principes de liberté qu'ont perdu trop souvent ceux qui ont voulu en être les plus ardents défenseurs. L'Enpire, enfin, a été plus favorable que tout autre régime au développement des institutions libérales, parce qu'il s'est inspiré de tous les sentiments nationaux, et qu'il a mis sa force au service de leurs droits, au lieu de donner sa faiblesse pour complice à leurs excès.

E DENTU. »

Chronique locale.

Le Ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Paris, le 13 mai 1861.

» Monsieur le préfet, la poursuite judiciaire exercée contre une brochure récente, a soulevé une question sur laquelle je crois devoir appeler votre attention. On s'est demandé si des personnes bannies ou exilées du territoire, placées, par conséquent, en dehors du droit commun et soustraites, par leur position même, à toute action judiciaire, pouvaient user en France des bénéfices de la publicité, en s'abritant derrière un imprimeur ou un libraire.

» Dans l'écrit dont il sagit, il y avait une attaque si caractérisée contre nos institutions, une excitation si manifeste à la haine et au mépris du Gouvernement, que le louable empressement de la magistrature à poursuivre l'écrit séditieux était commandé par la nature même des choses, et une fois saisie, la justice devait avoir son cours.

» Mais vous savez, Monsieur le préfet, les inconvénients de pareilles poursuites. D'un côté l'écrivain, par une publication de plusieurs milliers d'exemplaires, peut avoir toutes les facilités de déverser l'injure et la calomnie sur les personnes et les choses, tandis que de l'autre il est protégé, lui et les siens, par la saisie judiciaire elle-même contre toute réponse et toute récrimination; et c'est ainsi qu'un représentant de la politique de 1830 elle-même a pu impunément adresser au vainqueur de Solférino cette étrange question : « Qu'avez-vous fait de la France ! »

« Quoi qu'il en soit, il est à présumer que des prétentions si clairement avouées se reproduiront de nouveau, que l'exemple donné sera suivi, et que le gouvernement qui a tiré la France de l'abîme va de nouveau se trouver exposé aux insultes de ceux-là même qui l'y avaient laissée tomber. Déjà il m'est revenu que des écrits du même genre se préparent en ce moment; que, mieux avisés, les instigateurs ou les auteurs de ces petites manœuvres se flattent d'échapper, même dans la personne des imprimeurs. aux rigueurs de la justice par des artifices de rédaction et de publication, espérant ainsi, à travers les fissures de la loi, pénétrer impunément jusqu'au cœur de nos institutions.

» Mais le Gouvernement ne peut tolérer que de pareils scandales se renouvellent. En ce qui me concerne, plus je m'efforce à rester fidèle à la pensée libérale du 24 novembre, en favorisant la liberté de discussion, plus je dois me préoccuper de défendre l'Etat lui-même contre les attaques de ses ennemis Je vous invite donc à surveiller avec soin toutes les tentatives de publications qui seraient faites au nom de personnes bannies ou exilées du territoire. De quelque nature que puissent être ces publications, sous quelque forme qu'elles se produisent : livres, journaux, brochures, vous devrez procéder sur-le-champ à une saisie administrative, m'en référer immédiatement et attendre mes instructions.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Le ministre de l'intérieur*,

» F DE PERSIGNY. »

La commission pour l'examen du projet de loi relatif à un emprunt et à une imposition extraordinaire par le département du Lot (155), a nommé :

Président : M. de Parieu

Secrétaire : M. le comte Joachim Murat.

Rapporteur : M. Deltheil.

Par arrêté préfectoral du 22 mai 1861, M. Jammès (François-Benoît-Aimé), propriétaire, a été nommé maire de la commune de Montbrun (canton de Cajarc), en remplacement de M. Jammès (Jacques), père, décédé.

Par arrêté préfectoral, en date du 21 mai courant, le sieur Marty (Jean-Baptiste), de Varaire, a été nommé cantonnier de 3e classe sur la route impériale n° 111, en remplacement du sieur Barthes (Jean), démissionnaire.

PROGRAMME des Primes générales proposées par la Société d'agriculture, dans sa séance du 2 mars 1861.

CONCOURS DE BESTIAUX,

à Cahors,

le lundi, 2 septembre 1861, à onze heures du matin

CONCOURS DE LABOURAGE,

à Bonnac, commune de Cézac, canton de Castelnau-Montratier, le mercredi, 4 septembre, à huit heures du matin

Première partie.

1° *Cultures fourragères.*

Trois cents francs seront distribués en quatre primes : une de 100 fr., une de 80 fr., deux de 60 fr., aux prairies artificielles et aux racines fourragères, telles que betteraves, carottes, topinambours et autres, dont l'importance relative sera appréciée par le Jury. ci.... 300f

Les exploitations des concurrents devront être pourvues d'un nombre suffisant de bestiaux bien tenus.

2° *Industrie agricole.*

Trois cents francs en quatre primes : une de 100 fr., une de 80 fr., une de 70 fr., une de 50 fr., à ceux qui auront fait preuve d'un discernement spécial dans les nouvelles méthodes de culture, ci 300

3° *Drainage.*

Trois cents francs en quatre primes : une de 100 fr., une de 80 fr., une de 70 fr., une de 50 fr., aux agriculteurs qui se seront livrés aux nouvelles méthodes de drainage sur une contenance d'un hectare au moins, sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées, ci. 300

Ceux qui auraient déjà été primés dans les trois catégories ci-dessus n'auront droit qu'à des rappels de primes ou à des mentions honorables.

4° *Plantations de mûriers.*

Trois cents francs en quatre primes : une de 100 fr., une de 80 fr., une de 70 fr., une 50 fr., aux plus belles plantations de mûriers faites en 1860, ci..... 300

5° *Granges et étables perfectionnées.*

Deux cent cinquante francs seront accordés en trois primes : une de 100 fr. une de 80 fr, une de 70 fr., aux granges et étables construites sur un système perfectionné, sous le double rapport de la distribution et de la ventilation, ci... 250

6° *Élèves de la Ferme-École.*

La Société accordera 100 fr. en deux encouragements : l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr., aux deux élèves de la ferme-école du Montat, qui auront obtenu les nos 2 et 3 aux examens de sortie en 1861, ci 100

Deuxième partie.

Concours de bestiaux, à Cahors, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

1° *Taureaux étalons.*

Cinq cent dix francs seront distribués en six primes ; une de 120 fr., une de 100 fr., une de 90 fr., une de 80 fr., une de 70 fr., une de 50 fr., aux propriétaires de taureaux étalons, de belle race, âgés de 18 mois au moins et de 30 mois au plus, ci..... ..... 510f

2° *Vaches portières.*

Trois cent dix francs en cinq primes : une de 80 fr., une de 70 fr., une de 60 fr., deux de 50 fr., pour les vaches qui conduiront leur suite de l'année, ci..... 310

Aucune vache, quoique saillie et présumée pleine, ne pourra être admise si elle ne conduit son produit de l'année

3° *Truies portières.*

Cent francs en cinq primes : une de 30 fr., deux de 20 fr., deux de 15 fr., aux plus belles truies portières conduisant leur suite de l'année, ci..... 100

4° *Béliers étalons.*

Deux cent trente francs en douze primes : une de 30 fr., deux de 25 fr., trois de 20 fr. et six de 15 fr., aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons, âgés de 22 mois au plus, ci..... 230

Troisième partie.

Concours de labourage sur le domaine de M. Lagarde, à Bonnac, commune de Cézac, canton de Castelnau, le long d'un chemin vicinal, equivalant à une route.

Dans le concours de labourage, une somme de 300 fr. sera distribuée en 14 primes : une de 40 fr., deux de 30 fr., une de 25 fr., cinq de 20 fr., cinq de 15 fr., ci..... 300

Total..... 3,000

Dispositions générales.

1° Les animaux de toute espèce qui seront primés à Cahors par la Société devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres d'égal mérite, approuvés par la Société.

2° Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues.

3° L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie.

4° Les jurys qui seront désignés pour statuer sur les diverses primes proposées dans les trois parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues, et s'interdire toute interprétation susceptible d'en altérer le sens : ainsi, par exemple, une bête pleine ou supposée telle ne pourra dans aucun cas prendre rang avec une bête suitée.

5° Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les Jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie où il manquerait des sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport.

6° Le Jury du labourage pourra, selon l'impor-

Satan! Satan!!! murmura Luidwig, tombant la face contre terre, et il fit le commencement d'un signe de croix.

— Arrête, cria le Diable. Pas de ces grimaces-là! Tu sais que je ne les aime pas!

Luidwig demeurait anéanti.

— Tu as donc bien peur de moi... Rassure-toi; je ne suis pas aussi méchant qu'on le dit : la preuve, c'est que cette nuit, je te veux beaucoup de bien... Et voilà pourquoi je suis venu te trouver. Mais, avant de causer plus longuement, comme je n'aime pas trop la pluie, qui, dit-on, est très malsaine pour la santé, entrons sous cette petite grotte; nous y serons à l'abri Allons, beau sire de Bellecombe, il s'agit pour toi de la belle Jeanne de Nivolet!

Au nom de Jeanne, Luidwig parut revenir à lui et s'enhardir. Il se releva lentement et suivit le diable dans la grotte, dont il avait parlé. Ils s'assirent tous deux sous un fragment de roche.

— Ah ça, mon pauvre Luidwig, tu aimes donc bien Jeanne? dit Satan, au bout d'un instant.

Luidwig poussa un soupir.

— Ah! s'il n'y avait pas d'amour sur la terre, continua le Diable, mes affaires iraient bien mal. Tu ne saurais t'imaginer, combien ce coquin d'amour m'amène d'âmes dans mes royaumes. Vrai, foi de Satan, si j'en avais le loisir, je me passerais cette folie... on dit que c'est une distraction fort agréable!... Mais, revenons à tes amours....

— Tu aimes Jeanne... la belle fille t'aime : Comment vont donc les choses sur la terre, puisque tu ne l'épouses pas? Serait-ce parce que tu es ruiné et que ton nom est aujourd'hui quelque peu entâché? Le marquis de Nivolet ne ferait pas attention à pareille misère!

— Ne me raille pas Satan!

— J'en aurais un remords; mais ne nous écartons pas du sujet : Tu es pauvre; veux-tu, Luidwig, que je te rende plus riche que tous les rois de la terre réunis?

— Ne me tente pas, Satan!

— Mais, mon cher, je ne sais faire que cela, — et puis, je suis si bon prince.... Oh! je fais royalement les choses. En échange de mes services, je demande si peu, si peu, que tu serais fou de me refuser!

— Mais, tu sais bien que ce soir on été célébrées au château de Nivolet les fiançailles de Jeanne avec le sire Jacques d'Aiguebelle, son cousin?

— Je le sais; après?

— Ne me faut-il pas maintenant renoncer à tout espoir? Les noces auront lieu dans quelques jours...

— Si je le veux, et surtout si tu le veux! Par l'enfer, tu me comptes donc pour bien peu de chose? Ecoute : En ce moment, le sire d'Aiguebelle est de retour à son castel; je le vois d'ici rêvant à sa belle cousine, qu'il aime comme tu l'aimes toi même; un sourire d'orgueil et de bonheur rayonne sur ses lèvres : c'est un dangereux rival, Luidwig. Hé bien, veux-tu qu'il disparaisse? veux-tu qu'il n'y ait plus de sire d'Aiguebelle?

— Pitié! pitié! Satan!!!

— Oh! le sot amoureux que tu me fais! Des scrupules! Mais tu es donc fou? Voyons, encore une fois, veux-tu épouser Jeanne?

— Si je le veux!!!

— Hé bien, signe alors ce parchemin — Et le Diable tendit à Luidwig un parchemin où étaient tracées des lettres bizarres, qui flamboyaient comme des météores.

— Qu'y a-t-il l'a d'écrit? demanda Luidwig hésitant.

— Oh! une bagatelle...

— Mais quoi enfin?

— C'est un petit traité d'amitié, par lequel je te promets fortune et bonheur sur cette terre, et, en échange, je te demande de me confier le soin de ton âme pour l'éternité. Tu vois que c'est un triste marché pour moi; et puis, aujourd'hui, sans me déranger, j'ai tant d'âmes qui viennent à moi volontairement, que le métier commence à me dégoûter .. Mais parole de Diable, je m'intéresse à toi d'une manière toute particulière. Voyons, signes-tu Luidwig?

Je refuse, dit le sire de Bellecombe d'une voix assez ferme.

N'en parlons plus, Luidwig Adieu, bonne chance, un baiser de ma part à la belle Jeanne. Et le Diable se levant fit quelques pas au dehors de la grotte. Un violent combat se livrait dans le cœur de Luidwig.

— Adieu, dit encore Satan, dont la voix allait s'éloignant.

— Je signe! je signe! à moi, Jeanne !!! cria Luidwig, d'une voix désespérée.

Le Diable revint sur ses pas.

— Allons, Luidwig, tu commences à devenir raisonnable. Et il lui tendit de nouveau le parchemain fatal.

— Signe, ajouta-t-il en lui présentant une longue pointe de diamant allongée, en forme de plume.

— Mais je ne m'y vois pas, murmura Luidwig d'une voix défaillante.

— Allons donc, beau sire de Bellecombe! Et au même instant, une lueur rougeâtre comme les flammes d'un incendie, éclaira tout-à-coup l'intérieur de la grotte. Luidwig prit la plume mystérieuse et prononça tout bas le nom de Jeanne.

(La suite au prochain numéro).

JULES C. DU VERGER.

tance du concours et le nombre des concurrents, limiter à trois les primes en argent à accorder aux agents d'une même exploitation.

Cahors, le 1er avril 1861.

Le Secrétaire, CH. IZARN, Juge. — *Le Vice-président de la Société,* CANGARDEL, aîné.

Le Préfet du département du Lot, Officier de la Légion d'Honneur,

ARRÊTE :

Le progamme des primes proposées par la Société agricole et industrielle du département du Lot, dans sa séance du 2 mars 1861, sera publié et affiché, par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes du département, il sera, en outre, inséré au Recueil des actes administratifs.

Cahors, le 8 mai 1861.

MONTOIS.

Sur le Rapport de M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, S. M. l'Empereur vient d'accorder les récompenses honorifiques suivantes, aux membres des Commissions cantonales de statistique du Lot :

MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE.

Mercié (Charles-André), président de la commission de Puy-l'Evêque.

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

Limayrac (Guillaume-Pierre-Paul-Marie), président de la commission de Castelnau.

Caviole (André Astié), président de la commission de Catus.

Delpech (Henri-Léon), président de la commission de Lauzès.

Bouygues (Clément), membre de la commission de Vayrac.

MÉDAILLES DE TROISÈME CLASSE.

Dandrieu (Jean-Pierre) membre de la commission de Montcuq.

Redon (Gabriel), membre de la commission de St-Géry.

Marbot (Étienne-Armand), juge-de-paix, à Bretenoux.

Bouscarel (Charles), secrétaire de la commission de Latronquière.

Vialle (Pierre), maire de Payrignac.

Domphnou (Pierre), maire de St-Germain.

Auricoste (Antoine), secrétaire de la commission de Salviac.

MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

Labro (Casimir) secrétaire de la commission de Catus.

Coudère Joseph), membre de la commission de Limogne.

Cosse (Firmin), maire de Limogne.

Boutarel-Membry (Jean-Baptiste), maire de Luzech.

Daymard (Pierre), maire de Boulyé.

Lafargue (Jean-Baptiste), membre de la commission Puy-l'Évêque.

Souilhé (Philippe), maire de Prudhomat.

Canal (Jean), instituteur, à Sousceyrac.

Magne (Louis), membre de la commission de Souillac.

MENTIONS HONORABLES.

Miquel (Pons), instituteur, membre de la commission de Puy-l'Évêque.

Delfour Pierre), secrétaire de la commission de Labastide-Murat.

Fouchet (Jean-Baptiste-Auguste), instituteur, membre de la commission de Luzech.

Laroche (Joseph), maire de Cadrieu.

Ranzières (Pierre), instituteur, à Valprionde.

Cauit (Jean), instituteur à Daunès.

Ruamps (Bernard), instituteur, à St-Pantaléon.

Balmary (Guillaume), instituteur, à Montlauzun.

(Moniteur du 19).

Des lettres particulières que nous recevons des divers cantons, parcourus en ce moment par M. le Préfet, dans sa tournée du conseil de révision, nous apprennent que, dans cette première visite de M. Montois à ses nouveaux administrés, le premier magistrat du département a reçu les marques les plus vives de respectueuse sympathie.

Dimanche, a eu lieu l'ouverture du théâtre, avec la troupe d'opéra, sous la direction de M. Donnay. La salle était comble. Les artistes n'ont pas trompé l'attente des spectateurs accourus pour les entendre.

Le *Barbier* a été très convenablement interprété. M. Castelmari s'est fait applaudir dans le rôle de Basile; il a dit fort bien son grand air de la calomnie.—Mlle Anna Delly a été une charmante Rosine. M Ranson a dès l'abord entraîné le public. Seul, M. Berti a laissé trop à désirer. Le public de Cahors nous paraît devoir très-difficilement accepter cet artiste.

Le *Chalet* a terminé la soirée, il a été rendu avec un ensemble parfait par Mlle Pauline de Ribeaucourt, et MM. Carmi et Castelmari.

Dimanche prochain, nous consacrerons une revue spéciale aux représentations de la semaine.

Demain, *les Mousquetaires*, opéra comique en trois actes, et le *Maître de Chapelle.*

Aujourd'hui est l'anniversaire du commencement du siége de Cahors par Henri IV. La capitale du Quercy, pendant les guerres de la ligue, s'était toujours montrée dévouée au parti catholique. Le Béarnais, pour l'en punir, résolut de s'en emparer; et dans la nuit du 22 mai 1580, vint camper sous ses murs. Grâce à une mine habilement pratiquée, une porte de la ville s'écroula; mais l'explosion réveille les habitants; ils accourent aux remparts. Cahors se hérisse de barricades. Les soldats d'Henri IV sont forcés de les enlever une à une; enfin, après cinq jours d'une glorieuse résistance, pendant lesquels les Cadurciens rappelèrent l'antique valeur de leurs aïeux, la ville se rendit.

On nous écrit de Gourdon :

Le 19 de ce mois, vers deux heures du matin, un incendie s'est déclaré dans un hangar, couvert en chaume, situé à un kilomètre, environ, de Gramat, et appartenant au sieur Paviot (Jean), cultivateur.

Grâce à la promptitude des secours, on a pu se rendre maître des flammes qui menaçaient l'envahir la maison d'habitation, contre laquelle le hangar était adossé.

Nous nous faisons un devoir de signaler à l'attention publique, l'intrépide dévouement dont a fait preuve dans cette circonstance le sieur Cépède, charpentier à Gramat.

Bien que l'on s'accorde à penser que ce sinistre est le résultat de l'imprudence, on ne saurait encore lui assigner une cause positive.

On nous écrit de Montcuq,

Le jour de Pentecôte, un jeune homme s'amusait à pêcher; il se penche un peu trop et tombe, il avait la tête plongée dans l'eau et malgré tous ses efforts ne pouvait parvenir à se relever. Il eût été asphyxié sans de prompts secours que lui portèrent des personnes témoins de sa chute.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 mai 1861.

14 Versements dont 6 nouveaux....	1441,f »
4 Rembours.ts dont 2 pour solde...	1,137 27

BANQUE DE FRANCE.

Souscription aux obligations des compagnies de chemins de fer des Ardennes, de l'Est, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, du Midi, d'Orléans et de l'Ouest.

La Banque de France ouvre une souscription pour le compte du syndicat des compagnies de chemins de fer, aux conditions qui vont être indiquées, pour le placement des obligations faisant l'objet du tableau ci-après :

COMPAGNIES.	NOMBRE D'OBLIGATIONS.	JOUISSANCES.	PRIX D'ÉMISSION.	ÉPOQUES DE PAIEMENT. Du 20 au 28 juin 1861	Du 1er au 10 octobre 1861	Du 1er au 10 décem. 1861.
Ardennes.....	86 000	1er juillet 1861.	fr. c. 291 25	fr. c. 91 25	fr. c. 100 »	fr. c. 100 »
Est.....	80,000	1er juin 1861....	292 50	92 50	100 »	100 »
Paris à Lyon et à la Méditerranée.....	268,000	1er juillet 1861.	293 75	93 75	100 »	100 »
Midi.....	75 000	Id.....	292 50	92 50	100 »	100 »
Orléans.....	140 000	Id.....	293 75	93 75	100 »	100 »
Ouest.....	137,000	Id.....	292 50	92 50	100 »	100 »

Ces obligations produisent un intérêt annuel de 15 francs et sont remboursables à 500 francs par tirages annuels.

La souscription sera ouverte du 21 au 28 mai, y compris le dimanche 26,

Elle sera reçue à la Banque de France et dans ses succursales, ainsi que dans les recettes générales et particulières des départements.

Il sera versé, à titre de garantie, par chaque obligation souscrite, la somme de 25 francs.

Si le montant des souscriptions pour chacune des compagnies dépasse celui de l'émission, lesdites souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

La Banque fera connaître cette proportion par avis inséré au *Moniteur* du 5 juin.

Le paiement des obligations aura lieu en trois termes : le premier du 20 au 28 juin, y compris le dimanche 23. — Les 25 francs versés à titre de garantie viendront en déduction de la somme à payer pour la libération de ce terme. — Le deuxième terme sera exigible du 1er au 10 octobre 1861; le troisième, du 1er au 10 décembre 1861.

En cas de retard de paiement, le débiteur sera passible des intérêts à raison de 5 p. 0/0 par an, à partir du jour où aura commencé la libération de chaque terme échu, soit à partir du 20 juin pour le premier terme; du 1er octobre pour le second; du 1er décembre pour le troisième, et cela sans qu'il soit besoin d'avis préalable.

A défaut de paiement d'un terme échu, dans le délai d'un mois, à partir du premier jour de l'échéance, le montant du certificat sera exigible en totalité, et la vente pourra en être effectuée aux risques du souscripteur.

Les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté de se libérer des termes restant dus, en une seule fois et sans fractionnement des certificats, moyennant bonification d'intérêt à raison de 4 p. 0/0 l'an, à partir du jour du versement jusqu'aux 1er octobre et 1er décembre.

Le gouverneur de la Banque de France,

Comte CH. DE GERMINY.

Pour la Chronique locale : LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Turin, 18 mai.

Voici quelques détails sur la façon dont la commission de la Chambre a modifié le projet de loi d'armement présenté par Garibaldi. On créerait sur le papier 200 bataillons de garde nationale mobile de 700 hommes chacun. Les cadres seraient désignés et les rôles établis; mais il n'y aurait d'organisation effective qu'au moment où le besoin s'en ferait sentir.

On admettrait les enrôlements même des hommes étrangers à la garde nationale, c'est-à-dire ne payant aucun cens, et les remplacements.

Cette organisation, toute de précaution, n'aurait rien dont l'Europe pût s'alarmer.

La pensée en est due à M Fenzi, député de Florence, qui sera probablement nommé rapporteur. Ce député, chef d'une des grandes maisons de banque d'Italie, réunit à des sentiments très patriotiques un esprit conservateur excellent.

La loi sera discutée vers la fin de ce mois.

(Journal des Débats.)

— Dans les cercles bien informés, on affirme de plus en plus que la reconnaissance du royaume d'Italie, par la France, est maintenant une chose decidée qui doit se traduire en fait dans un temps très prochain.

Malgré les démentis donnés par nos journaux officieux à ceux qui disent que nos troupes pourraient bien quitter Rome, une lettre de cette ville annonce que le Saint-Père est de plus en plus préoccupé de cette éventualité; on assure même que Pie IX aurait envoyé une lettre sur ce sujet à l'empereur d'Autriche.

— Les conséquences du tremblement de terre dans l'Ombrie sont fâcheuses. La célèbre cathédrale d'Orvieto a été endommagée. *(Havas)*

— *Les Nationalités* disent que le général Klapka, arrivé à Turin, est parti pour Caprera, d'où il doit revenir à Turin attendre Kossuth.

Naples, 18 mai.

On a découvert chez un ex-capitaine bourbonnien une somme de 100 000 ducas ayant une destination réactionnaire. Un dépôt de divers objets provenant de pillages aurait été aussi découvert près d'Isernia. — La rente est à 76 1/4

Les provinces sont plus calmes. Les commissaires vont partir pour veiller à la rentrée des impôts indirects. La légion hongroise compte 2.000 hommes; le général Turr a fait arrêter le colonel. Le général explique cette arrestation dans une lettre rendue publique, en se fondant sur ce que le colonel résistait à la direction Kossuth et compromettait l'Italie.

HONGRIE.

Pesth, 18 mai.

On croit à un accord presque certain entre les deux partis de la Diète. Il paraît qu'à la suite d'une conférence à laquelle assistait l'archevêque primat et les plus notables députés, l'adresse de M Deak sera acceptée, mais avec des réserves assez accentuées pour donner satisfaction à l'opinion avancée.

On assure que des instructions reçues à Pesth du comité Kossuth, ne sont pas étrangères au compromis qui doit avoir lieu. On sait d'ailleurs que Kossuth a toujours pensé, que le meilleur terrain pour provoquer la révolution était de se renfermer absolument dans la lettre si absolue des lois hongroises.

En résumé, toutes les nouvelles sont d'accord sur ce point, qu'aucun arrangement ne peut se faire entre Vienne et Pesth et qu'on veut forcer l'Autriche à se donner les torts de la coercition et de la violence.

Quoi qu'il en soit, on est très inquiet à Vienne. Le prince de Lichsteintein a été appelé en toute hâte pour conférer avec le ministre de la guerre. On attachait à ce voyage d'autant plus de signification qu'il devait dit-on, coïncider avec l'arrivée de l'archiduc Albert, qui a quitté Véronne pour quelques jours; après un conseil de guerre dans lequel le général Benedek avait réuni ses chefs de de corps.

Dans la séance de la Chambre des députés de la Diète hongroise, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Estvos continue à parler. Il dit : Si la Hongrie entrait dans le Reisch-Rath, elle y exercerait une influence prépondérante. La Hongrie ne désire pas la ruine de l'Autriche, mais elle revendique ses droits. La cause de la Hongrie est solidaire avec les intérêts des autres populations de la monarchie, avec les idées unitaires de l'Allemagne et de l'Italie. Une pareille cause ne saurait périr pour toujours.

Ont parlé en outre MM. Ivanka, Terenyi, Barezay, contre l'adresse. M. Beude expose des considérations en faveur de l'adresse. M. Pap vote pour l'adresse.

La séance est levée à 2 heures.

Il y a encore 70 orateurs d'inscrits. *(Havas.)*

POLOGNE.

Varsovie 18 mai.

Les projets de réformes connus du public de Varsovie ont, par leur insuffisance, porté le découragement dans les esprits les plus modérés.

On annonce la promulgation de ces réformes pour la fin du mois. Ce n'est qu'alors qu'un état de choses régulier remplacera le régime militaire qui s'exerce jusqu'à présent avec un extrême sévérité.

Les troupes bivouaquent dans les rues, les violences continuent.

Le comité institué à la commission de l'intérieur pour la question des paysans ne s'occupe que d'une loi provisoire, obligatoire pour un an. C'est le conseil d'État qui sera chargé d'élaborer une loi définitive.

Le conseil d'État sera composé de membres inamovibles et amovibles, tous nommés par le gouvernement. Le système électif ne lui sera appliqué partiellement que plus tard.

Le marquis Wielopolski, dont l'impopularité s'accroît en proportion des souffrances du pays, a remplacé M. Muchanoff dans la confiance du prince-lieutenant; mais M. Plutonoff, qui s'est montré fort hostile à la Pologne et aux Polonais, devient dans les affaires du royaume fort influent à Saint-Pétersbourg.

— Le journal le *Surgony* mande que, par décision royale, l'ancien général de la révolution de 1849, Asboth, dont l'arrestation, il y a quelques semaines, a causé tant de bruit, a été mis en liberté, hier, sans réserve.

— L'archevêque de Varsovie a été appelé au château, où on lui a demandé de défendre aux ecclésiastiques de chanter le chant national dans les églises. L'archevêque s'y est refusé avec fermeté. Il a déclaré qu'il ne voulait pas enlever au peuple la seule consolation qui lui reste dans son affliction. *(Havas.)*

Pour extrait : J. C. DU VERGER.

Départements.

Corrèze. — Le garde de la forêt de Frétigne s'était rendu au Mai, commune de Soursac, pour notifier deux procès-verbaux à des propriétaires de ce village. Il donna aux conjoints Ritou la copie destinée aux époux Juliard. Quand il arriva dans cette maison, il reconnut son erreur et la femme lui dit qu'elle allait l'accompagner pour lui éviter la peine de revenir et qu'elle prendrait la copie faite à son nom. En sortant, elle laissa sa fille, âgée de neuf mois, couchée dans son berceau; elle eut soin de fermer la porte.

La femme Juliard resta un quart d'heure absente; à son retour, la porte était ouverte et une truie dévorait l'enfant dans son berceau. La mère se précipita sur l'animal, lui arracha sa petite fille et la transporta chez Espinasse, un de ses voisns, en réclamant des secours.

Les blessures furent lavées et pansées immédiatement. Un médecin arriva bien vite; mais les morsures avaient été si profondes, que la petite fille expirait, vingt-quatre heures après, dans les bras de sa mère. *(Corrézien.)*

Haute-Vienne. — On nous écrit de Limoges, 21 mai :

Un premier voyage d'exploration sur la ligne de Périgueux à Limoges a été fait lundi par MM. les ingénieurs. La locomotive, partie de Périgueux, s'est rendue sans obstacles jusqu'à Limoges, en franchissant le tunnel; elle s'est arrêtée à la gare des marchandises.

La plus grande activité préside à l'achèvement des travaux. L'ouverture de cette section aura lieu dans le courant du mois de juillet.

Loire-Inférieure. — Un déplorable accident a jeté, samedi dernier, la consternation dans la ville de Pontchâteau.

Vers sept heures du soir, la voiture de M. Leloup de Beaulieu, entraînée par un cheval emporté, est allée se briser contre le mur de l'hôtel du Lion-d'Or, de cette localité. Le cocher a été lancé de son siége contre la muraille et a reçu des blessures assez graves; mais l'évènement principal se trouvait ailleurs, sur la route même de Nantes à Pontchâteau, où M. Leloup de Beaulieu gisait inanimé au milieu d'une mare de sang.

Il paraît que lorsqu'il vit l'impuissance de son cocher à maîtriser le cheval, M. Leloup de Beaulieu voulut se précipiter hors de la voiture : il s'y prit si malheureusement, qu'il demeura accroché au marche-pied, traîné sur la route, où il laissait avec son sang une large et douloureuse trace, jusqu'au moment où il parvint à se dégager pour retomber mort sur le sol.

Un médecin, appelé immédiatement, pratiqua une saignée sans résultat. *(Courrier de Nantes.)*

Var. — On lit dans la *Gazette du Midi* :

Toulon, 19 mai.

Toute l'escadre d'évolution et la flotte de transport pressent leurs préparatifs de départ, afin de pouvoir appareiller le 20.

On doit travailler même la nuit, afin de préparer ceux qui pourraient être en retard.

L'escadre restera en station sur les côtes de Syrie jusqu'à nouvel ordre.

L'action militaire cessant sera remplacée par la pression maritime. On a pensé que les huit vaisseaux, pouvant, en cas d'urgence, jeter immédiatement à terre 2,000 matelots de débarquement et 16 obusiers de montagne, cette force était plus que suffisante pour parer à toutes les éventualités et tenir en respect les gouverneurs turcs, qui seront rendus responsables de la tranquillité du pays et de la sûreté des chrétiens.

Voici un état des bâtiments en partance :

Escadre de combat pour la station : *Bretagne*, vice-amiral de Tinan ; *Donawerth*, contre-amiral Chopart ; *Algésiras*, contre-amiral Paris ; *Eylau, Impérial, St-Louis, Redoutable, Fontenoy*, plus la corvette à vapeur le *Caton*, en attendant le *Chaptal*.

Escadre de transport :

Amazone, cotée à	1,500 hom.	250 chev.	et 50,000 rat.		
Aube,	»	1,500	»	400	» 900 tx ch.
Finistère,	»	1,500	»	400	» 900 »
Vauban,	»	200	»	75	»
Cacique,	»	200	»	75	»
Gomer,	»	200	»	75	»
Descartes,	»	200	»	75	»
Mogador,	»	200	»	75	»
Canada,	»	200	»	75	»
Labrador,	»	200	»	75	»
Mayenne,	»	200	»	150	»
Ariège,	»	200	»	150	»
Moselle,	»	»	»	»	» 11,000 tx ch.
Total.....		6,300 h.		1,875 chev.	

Tous ces navires prennent, en outre, un double approvisionnement de combustible et d'eau.

Les frégates à vapeur le *Vauban* et le *Cacique*, étant prêtes, ont commencé aujourd'hui le mouvement et ont appareillé dans la matinée ; les autres partiront au fur et à mesure et, enfin, lundi, le gros de l'escadre filera en masse.

Algérie. — On lit dans l'*Akhbar* :

Alger, 16 mai.

Nous apprenons que le projet du chemin de fer d'Alger à Oran, présenté par S. Exc. le gouverneur-général, de concert avec le ministre des travaux publics, a été agréé par l'Empereur, et qu'il sera porté au Corps législatif en temps utile, pour passer pendant la session actuelle.

Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Paris.

21 mai.

Le Corps législatif, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Ollivier, de Parieu, vice-président du Conseil d'État, Paul Dupont, Morin (de la Drôme) et le vicomte Anatole Lemercier, rapporteur, a voté à l'unanimité, de 219 suffrages, la loi relative à la Caisse des retraites de la vieillesse. Le principal article de cette loi porte de 750 fr. à 1,000 fr. le maximum des retraites.

On travaille jour et nuit à l'Élysée ; il est probable que l'Empereur devra habiter ce palais l'hiver prochain. Les anciens appartements sont tout à fait achevés, et dès que la Cour sera partie pour Saint-Cloud et les autres résidences impériales, les grands travaux de consolidation commenceront au pavillon de Flore qui donne sur le quai. Ces jours-ci, il a fallu l'étayer, la dernière crue de la Seine ayant amené des infiltrations qui compromettent la solidité des fondations et nécessitent des réparations urgentes. La galerie qui touche à ce pavillon surplombe sur le quai de plus de 50 centimètres. Ces travaux, au surplus, ne concernent pas la ville de Paris, mais l'État, et un crédit spécial devra être demandé aux Chambres. Ce crédit, si l'on veut que les réparations soient complètes et promptement achevées, ne s'élèvera pas à moins de 15 ou 20 millions.

Un journal de travaux publics reparle du projet de la ville de Paris ou de transporter le Pont-Royal en face de la rue de Beaune, ou d'élargir la rue du Bac, devenu insuffisante pour la circulation. Je crois qu'on s'est arrêté à ce dernier parti ; mais tout cela rentre dans les projets de l'avenir.

Il est de nouveau question d'un bruit qui avait circulé, il y a déjà quelque temps, dans le monde financier relativement à la suppression des receveurs généraux. Le service de ces fonctionnaires supérieurs serait fait, d'après le projet de loi remis sur le tapis, par la Banque de France ; et à cet effet, ce grand établissement financier établirait dans tous les chefs-lieux des départements des succursales aux-quelles seraient dévolues les attributions des recettes générales actuelles. Il résulterait de cette substitution une notable économie pour le Trésor.

On dit que M. Mirès est dans un état d'exaspération extraordinaire. Des ordres venus de haut lieu ont été transmis, dit-on, à l'autorité judiciaire pour presser la solution de ce scandaleux procès.

En 1859, une loterie fut organisée à l'exposition des Beaux-Arts. S. E. le ministre d'État vient d'en organiser une nouvelle pour l'exposition de cette année. Une commission s'est formée, composée de MM. le duc de Cambacérès, Schneider, vice-président du corps législatif ; le marquis Maison et Cottier. M. le comte de Morny est président de cette commission, qui doit choisir parmi les ouvrages exposés, ceux qu'elle jugera dignes d'être offerts au public. Plusieurs acquisitions ont déjà été faites dans ce but. La loterie sera pour toute la France. Comme en 1859, des billets de cette loterie ont été confiés aux bons soins de MM. les Préfets.

Pour extrait, J. C. DU VERGER.

Dernieres nouvelles.

DÉPÊCHES OFFICIELLES.

Paris, le 21 mai 1861.

S. Exc. le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets et Sous-Prefets.

Une lettre, adressée au prince Murat, que les journaux italiens attribuent à l'Empereur, est controuvée.

Malgré la lettre écrite, il y a quelque temps, par son cousin, sa Majesté, qui a désapprouvé cette lettre, n'a pas retiré son amitié au prince.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES.

Marseille, 20 mai.

Ordre a été donné de réunir, pour le 29 mai, à Beyrouth (Syrie), tout le corps d'occupation français.

Le chef des Druses, Said-bey-Djombat, vient de mourir. Il avait été condamné à mort par la commission mixte.

Toulon, 20 mai, 3 h. du soir.

L'escadre d'évolution appareille pour la Syrie.

BULLETIN COMMERCIAL.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DEPARTEMENT,

DE LA DEUXIÈME QUINZAINE DE MAI.

	l'hectolitre.		le quintal métrique.
Froment....	24f 59	—	31f 15
Méteil.....	19 90	—	27 05
Seigle.....	18 09	—	24 96
Sarrazin..	15 98	—	25 33
Maïs.....	14 33	—	20 56
Avoine.....	10 58	—	25 34
Haricots....	» »	—	» »

PAIN (prix moyen).

1re qualité, 0f 43 ; 2e qualité, 0f 33 ; 3e qualité, 0f 29.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf, 1f 07 ; Vache, 0f 71 ; Veau, 1f 26 ; Mouton, 1f 23 ; Porc, 1f 26.

COMMUNE DE CAHORS

Marché aux grains. — Mercredi, 22 mai.

	Quantités	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment.....	276	24f 92	78 k. 240
Maïs.....	98	13f 38	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

20 mai 1861.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	69 30	» 05	» »
4 1/2 pour 100.....	96 75	» 25	» »
Banque de France	2875 »	» »	15 »
A terme :			
3 pour 100. 1er cours..	69 35	» 05	» »
— Dernier cours.	69 40	» »	» »
Crédit Mobilier.....	708 45	1 25	» »
Chemins de fer.			
Orléans.....	1358 75	» »	1 25
Nord.....	985 »	» »	1 25
Est.....	576 25	» »	» »
Lyon libéré.....	935 »	» »	» »
Midi.....	575 »	» »	1 25
Ouest.....	526 25	1 25	» »
Autrichiens.....	506 25	» »	» »
Obligations du Midi....	300 »	» »	2 50
Obligations de Saragosse.	266 25	» »	» »

21 mai.

Au comptant :			
3 pour 100.....	69 45	» 15	» »
4 1/2 pour 100.....	96 30	» »	» 45
Banque de France.....	2880 »	5 »	» »

BOURSE DE TOULOUSE.

20 mai 1861.

Au comptant :		
Obligations du Midi.....	»	»
Obligations de Saragosse.....	267	50
Obligations de Pampelune.....	247	50
Obligations lombardes.....	250	»
Obligations de Carmaux 5 p. 0/0.....	480	»
Liquidation au 15 juin.		
Chemins Autrichiens.....	505 »	—506 25

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

19 mai Froment (Baptiste).
19 — Guiraudet Marie.
20 — Iches (Marie).
20 — Luc (Catherine).
21 — Bernadou (Rosalie), naturelle.
22 — Dumas (Léonie), naturelle.

Mariages.

20 — Berger (Jean) et Bos (Marie).

Décès.

19 — Viguier (Pierre), 66 ans.
20 — Froment (Baptiste) 1 jour.
20 — Arnaudet Jeanne) épouse Ferran, 34 ans.
21 — Sers (Guillaume), 58 ans.

Les Eaux de seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. — Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de **M. DUC, pharmacien de notre ville.** M. Duc prepare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et et d'hydrogène, et restent saturees d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphoïdes de M. DUC réunissent toutes les conditions du genre, ils sont preferables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide sulfurique. Le prix de ces syphons n'est que de 30 centimes.

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour **28,000** francs de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront veudues de 25 à 30 pour cent de rabais.

ÉTUDE DE NOTAIRE

A CÉDER, PAR SUITE DE DÉCÈS

Elle est située à St-Projet, canton de Caylus, Tarn-et-Garonne.

S'adresser, pour traiter ou avoir des renseignements, à la famille CAUSSE demeurant à St-Projet, ou à M. BARRAU, chez M. Labie, notaire, à Cahors.

BORDARY

Md TAILLEUR, A CAHORS

A l'honneur de prévenir le Public, qu'ayant écoulé les anciennes marchandises qui lui restaient en magasin et se décidant à continuer son commerce, il vient d'assortir son magasin d'habits confectionnés, en tout genre et de la plus haute nouveauté. Tous ces articles seront livrés à **prix fixe, mais d'une modicité inouie.**

Le magasin est situé à Cahors, boulevard sud, maison de Mme veuve Vilhès.

M. BORDARY a aussi un magasin à Figeac, Maison Liéven, banquier, en face l'Eglise St-Sauveur, pendant six mois de l'année seulement, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juillet et du 15 octobre au 15 janvier. Il y est représenté par son employé, M. St-AMAND, chargé de livrer les mêmes marchandises et aux mêmes conditions que lui à Cahors.

A LOUER

1° UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN

Situés dans l'enclos Ste-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2° UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÉMENT

Situés dans le même enclos.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et grâcieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilet, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

TABLEAU

DES DISTANCES

EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

MAISON

MANDELLI

FRERES,

Galerie Bonafous, sur le Boulevard,

A CAHORS.

Les sieurs MANDELLI ont l'honneur de vous informer qu'ils viennent s'établir définitivement dans cette ville Désireux de satisfaire leur nombreuse clientèle, ils sont à même de vous offrir des marchandises fraîches et nouvelles.

Vous trouverez dans leur magasin **des couverts argentés, de la maison Charles Cristofle,** un choix considerable de bijouterie, horlogerie, orfèvrerie, bronzes, cristaux, optiques, glaces, lampes, écrans javes, articles pour les fumeurs, etc.

Ils vous prient de leur faire l'honneur de visiter leur magasin.

Echange de matières d'or et d'argent.

MAISON NAYRAC

Mr TAILLEUR, à Toulouse

14, rue des Changes, 14.

Désireux de répondre à la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour, le sieur NAYRAC a l'honneur d'informer le Public qu'il vient de transférer son magasin à Toulouse.

Les ressources en main-d'œuvre, qu'il rouvera dans cette grande ville, lui permettront de confectionner des vêtements qui ne laisseront rien à désirer.

Il viendra à Cahors deux fois chaque saison, régulièrement ; la première pour montrer ses échantillons, la deuxième pour essayer les vêtements qu'on lui aura confiés.

Espérant que le public trouvera dans sa détermination une nouvelle preuve de son désir à le satisfaire, il le prie de vouloir bien lui réserver ses commandes.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.